

Conseil Municipal

Du 29 SEPTEMBRE 2015 A 20 H 30

Présents : Mesdames ALLAIRE, BLANCHARD, BRUN, GRANDJEAN, SAMSON, SEVESTRE

Messieurs CORBIN, DUBOURGUAIS, LEBARON, NEUVILLE, QUEMENER, SOLVE

Pouvoirs : Madame CUMANT, Monsieur DUTEL,

Excusée : Mme SABLERY.

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 28 juillet 2015.

Suite à la lecture du compte rendu, Monsieur Le Baron demande quelle décision le conseil prend par rapport à la délibération. Cette délibération n'a pas été validée, suite à la rencontre avec Monsieur Putsch.

L'accès des bâtiments du haras de Saint Pair se fait désormais par le chemin du Calvaire.

SUBVENTION APCR

Madame le Maire nous informe que les dossiers de demandes d'aide aux petites communes sont à déposer pour le 15/10/2015. Dans les projets envisagés sur Cambremer, elle propose de déposer un dossier pour la réalisation du city stade. Monsieur Le Baron demande si on ne peut pas faire cette demande pour le projet du garage Hermilly ? Madame le Maire répond qu'en l'état d'avancée sur ce dossier, il n'y a pas matière à déposer une demande. Elle nous informe des devis reçus pour le city stade dont l'implantation est toujours prévue derrière le monument aux morts. La fourchette des prix est entre 45 960 et 52 899 € selon que la structure est « tout métal » ou « acier et bois ».

Madame le Maire demande l'autorisation de faire la demande d'APC pour ce projet : Accord unanime du conseil qui l'autorise à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

ACHAT GARAGE HERMILLY

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a nécessité de reprendre une délibération concernant l'achat du garage Hermilly, la précédente étant caduque. Il faut en effet l'avis des domaines : Accord unanime du conseil.

AIDES PARLEMENTAIRES

Madame le Maire informe que les aides parlementaires sont à faire en début d'année. A voir pour 2016.

SPANC

La CCC demande l'autorisation de modifier ses statuts selon les termes suivants :

Dans le cadre de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, les particuliers répondant aux critères d'éligibilité peuvent bénéficier d'aides dans le cadre d'opérations groupées à condition que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique de la collectivité, sous maîtrise d'ouvrage privée du particulier avec mandatement de la collectivité, cette dernière devenant dans ce cas, le relais technique, administratif et financier des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Afin d'accompagner au mieux les particuliers, Le Président de la CCC a proposé que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée avec mandatement de la collectivité. L'Agence verse la subvention à la collectivité qui la reverse intégralement au particulier. Pour ce faire, les statuts de la Communauté de Communes de Cambremer doivent être

précisés et adaptés par la modification de l'article 8 des statuts de la CCC par la formule suivante :

Protection et mise en valeur de l'environnement, étude d'une organisation intercommunale en matière de gestion de l'assainissement non collectif. «Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

CONVENTION AVEC LEAUPARTIE POUR TRAVAUX MONUMENT AUX MORT

Madame le Maire rappelle que les communes de Grandouet, Montreuil en Auge et Léaupartie ont en commun le monument aux morts situé sur la commune de Léaupartie.

Le coût de sa restauration est de 4381.89 HT. Une fois ôtées l'APCR et l'aide parlementaire il reste à charge pour chaque commune 368.55€. Le conseil donne son accord pour honorer cette charge incombant à Grandouet et autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE ST AUBIN

Madame le Maire informe que le tableau « La Résurrection » de l'église de Saint Aubin sur Algot vient d'être restauré pour un montant de 8 843 € HT.

Le montant des subventions que la commune a touché s'élève à 6 663 €.

L'association de Sauvegarde de l'Eglise de Saint Aubin sur Algot a fait un don de 2 210 € à la commune représentant la différence qui reste à charge.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce don.

POLE MEDICAL

L'inauguration du pôle médical s'est déroulée le samedi 26 septembre en présence de personnalités et d'une grande partie du conseil municipal. Le Dr RIVIERE a mis les locaux de son cabinet en vente, ce qui laisserait présager qu'il souhaite s'installer dans le pôle médical. Une discussion s'engage sur les efforts à faire pour favoriser son installation et également sur une dynamique à mettre en place pour en attirer d'autres. Une proposition de baisse du prix de location au mètre carré est votée :

2 voix pour 10€/M2

11 voix pour 11€/M2

1 voix pour 13€/M2

Une proposition à 11€/M2 va lui être faite.

ACCUEIL DES MIGRANTS :

Suite à une demande de la sous-préfecture concernant d'éventuels logements inoccupés, Madame le Maire a répondu qu'aucun logement communal décent n'était libre à ce jour. La discussion qui a suivi a divisé le conseil. Certains souhaiteraient accueillir des migrants mais soulignent la difficulté à effectuer un suivi de cet accueil. D'autres s'y opposent considérant que notre territoire doit d'abord se préoccuper de ses habitants en difficultés et que notre bassin de vie ne permet pas d'assurer un travail sûr et donc une intégration aisée et pérenne.

ATELIERS COMMUNAUX :

Madame le Maire informe que plusieurs entreprises ont été rencontrées pour des devis de construction d'un atelier communal. A ce jour, elle ne peut nous soumettre que le devis de l'entreprise BOULLAY d'un montant de 166 150 € TTC pour un local de 15m x 30m. Reste à ajouter le terrassement, l'aménagement intérieur (local personnel, sanitaire..), les aménagements extérieurs, l'électricité, la plomberie...

EMPLOI DE JEROME VIGNET :

Madame Samson informe que le contrat de Jérôme Vignet positionné sur le mi-temps thérapeutique de Monsieur Christian Hermilly se termine fin octobre. Les employés communaux ayant de longs congés maladie ont un nombre de CA à épurer et les travaux envisagés pour le local jeunes vont accroître la charge de travail. Il y a donc lieu de se poser la question d'un autre contrat, CDD pour accroissement d'activités, afin de garder Jérôme Vignet qui satisfait pleinement. Sylvie Samson est chargée de se rapprocher du centre de gestion pour voir quel contrat est le plus adapté. Des conseillers émettent le souhait que lui soit conservé un niveau de salaire correct.
Accord du conseil pour une embauche de Jérôme Vignet.

VISITE DES BIBLIOTHEQUES DE TINCHEBRAY ET DE CONDE SUR NOIREAU

4 membres du conseil se sont rendus à cette visite en compagnie de la CCC, deux bénévoles de la bibliothèque de Cambremer et de responsables de BDP. Les deux projets sont différents mais chacun réserve de belles surprises, locaux et équipements plus à la pointe et plus modernes pour Tinchebray, dynamisme, vrai lieu de vie à Condé sur Noireau. Madame Samassa propose une date de débriefing.

QUESTIONS DIVERSES :

D Le Baron : Devons nous attendre les communes nouvelles pour avancer le projet MSP/BIBLIO/ESPACES NUMERIQUES ou doit on poursuivre seul ? Madame le Maire nous résume les informations données lors de la réunion des communes qui potentiellement pourraient faire une commune nouvelle. Le conseil demande à Madame le Maire de reprendre contact avec Monsieur Nurry pour lui demander de venir animer une réunion d'information.

A Neuville : Lors d'une réunion avec divers organismes et la commission travaux, il a été décidé : 2 arrêts minutes face à la boulangerie, 1 devant la pharmacie, 1 devant le crédit agricole. La sécurité a refusé la conservation du passage piéton en face du crédit agricole. Il est alors proposé un marquage au sol matérialisant une zone de rencontre. Un devis a été demandé pour ce marquage qui reprendrait un aspect granité rappelant devant le bar des sports. Monsieur A Neuville expose les propositions faites par l'ARD concernant les zones 30. Elles sont plus restreintes que celles envisagées initialement. Monsieur Neuville informe qu'il est en attente des plans et des devis.

L Corbin : signale des trous dans la chaussée dans le virage près de Monsieur Bâle niveau d'absorption de l'eau par les regards. Un défaillance sur ce point pourrait accentuer les dégâts dans la route. Monsieur Corbin demande si l'épaveuse doit être repassée aux endroits de repousse.

S Solve : demande s'il est possible de nettoyer le devant de la maison abandonnée rue des fleurs ? Madame le Maire répond qu'une intervention d'employés communaux sur le domaine privé pourrait, comme dernièrement, être mal interprétée.

JL Quemener : Un pan de mur du cimetière de St Pair est tombé, est-il possible de faire intervenir rapidement les employés afin que la situation ne s'aggrave pas. Monsieur Neuville informe que François est allé dégager les pierres tombées et que les travaux de réparation seront programmés. Monsieur Quemener demande que les employés communaux repassent dans les chemins de St Pair pour couper l'herbe qui pousse au milieu.

M Blanchard demande si les conseillers sont tous d'accord sur le principe d'une commune nouvelle. La tendance est plutôt positive et pour certains nous nous devons d'être moteurs. **S Grandjean** insiste sur le fait que nous devons provoquer cette réunion avec Monsieur Nurry. Les conseillers sont bien conscients des réticences que les petites communes évoquent et d'ailleurs dans un premier temps nous en avons aussi. Toutefois, les informations les plus récentes nous ont fait changer d'avis et le regroupement des communes fera notre force pour défendre et animer notre territoire.

S Grandjean rappelle que la saint Denis se déroule le we du 10 et 11 octobre et qu'elle recherche des volontaires.

S Samson informe qu'un projet de ressourcerie est en train de se construire sur le territoire et qu'une réunion d'information est prévue le 13 octobre.